

Contrat d'attestation de virement irrévocable (AVI)

Entre les soussignés :	
GARANTIE ZEN, représentée paren qualité de	, Ci-après dénommée "Le Prestataire", Et
•	
	Nationalité :
	llemagne, Belgique :
Ci-après dénommé(e) "L'étudiant", Et	
En présence éventuelle de :	
-	· ,
Ci-après dénommé(e) "Le Garant ou dénosi	taire de la caution"

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat établit un cadre légal et financier entre GARANTIE ZEN et Le Client, visant à fournir une Attestation de Virement Irrévocable (AVI) destinée à attester de la capacité financière du Client auprès des autorités consulaires françaises, belges ou allemandes dans le cadre d'une demande de visa étudiant. L'AVI est un document indispensable exigé par les ambassades et consulats pour s'assurer que l'étudiant dispose de ressources financières suffisantes pour couvrir ses frais de séjour en France, Allemagne, Belgique, y compris :

- 1. Les frais de logement : preuve de paiement du loyer ou attestation d'hébergement.
- 2. Les frais de vie quotidienne : alimentation, transport, assurance santé.
- 3. Les frais de scolarité : en fonction des exigences de l'établissement d'accueil.

Ce contrat précise les obligations et responsabilités de chaque partie, ainsi que les modalités de paiement et les conditions d'exécution du service fourni par **GARANTIE ZEN**. Il vise à garantir une transparence totale entre les parties, assurer la conformité avec la réglementation en vigueur et faciliter la réussite des démarches administratives du Client. Le présent contrat formalise les engagements entre **GARANTIE ZEN** et Le Client pour l'émission d'une Attestation de Virement Irrévocable (AVI), document essentiel pour la demande de visa étudiant, garantissant au consulat la capacité financière du Client à subvenir à ses besoins en France, Allemagne ou Belgique.

Article 2 - Engagements de Garantie Zen

Le Prestataire s'engage à :

- 1. Vérifier l'authenticité et la complétude des documents transmis par le Client et/ou le Garant ;
- 2. Assurer la transmission d'une AVI conforme aux exigences consulaires françaises, Belges ou Allemandes dans un délai dejours ouvrés ;
- 3. Assurer la traçabilité des fonds transférés, garantissant ainsi leur origine licite ;
- 4. Accompagner le Client dans ses démarches en cas de demande d'informations supplémentaires par l'ambassade ;
- 5. Fournir un suivi personnalisé et transparent tout au long du processus.

Article 3 - Obligations du Client et/ou du Garant

Le Client et/ou le Garant s'engage à :

- 1. Fournir des documents officiels, sincères et actualisés ;
- 2. Effectuer le virement des fonds nécessaires sur le compte bancaire de **GARANTIE ZEN** sous jours après la signature du contrat ;
- 3. Accepter que toute fausse déclaration ou fraude intentionnelle ou non pourrait entraîner l'annulation immédiate du service sans remboursement des honoraires d'AVI. Toutes fois, la caution sera entièrement remboursée:
- 4. Ne pas tenir **GARANTIE ZEN** pour responsable d'un refus de visa, ce dernier relevant uniquement de la compétence du consulat ;

5. Accepter les délais de traitement et les éventuelles vérifications demandées par les autorités consulaires.

Article 4 - Modalités Financières et Conditions de Paiement

- 2. La somme ainsi versée sera **cantonnée**, **bloquée et exclusivement destinée à servir de preuve de ressources mensuelles dans le cadre de la procédure de demande de visa étudiant**. Ce montant restera indisponible jusqu'à l'obtention du visa par l'étudiant.
- 4. Le coût du service AVI est fixé à en euros, payable en une seule fois avant l'émission de l'attestation.
- 5. Le paiement se fait exclusivement par virement bancaire ou par depot d'espèces avec preuves à l'appui aux coordonnées fournies par **GARANTIE ZEN**.
- 6. Aucun virement partiel ne sera accepté. La totalité des frais doit être reçue avant la délivrance de l'AVI.
- 7. En cas de refus de visa, de désistement, ou de non-utilisation de l'AVI dans un délai de 90 jours suivant la date de dépôt initial des fonds, le montant total versé pourra être intégralement restitué au Dépositaire sous demande, déduction faite des frais de gestion éventuels précisés dans le présent contrat. La restitution sera effectuée par virement bancaire sur le compte du Dépositaire, dont les coordonnées auront été fournies au préalable.
- 8. Aucun remboursement des honoraires d'AVI ne pourra être exigé après l'émission de l'AVI, sauf en cas d'erreur manifeste de **GARANTIE ZEN**.

Article 5 - Validité, Responsabilités et Limitations

- 1. L'AVI est un document justificatif mais ne garantit pas l'octroi du visa par les autorités consulaires françaises, belges et allemandes.
- 2. **GARANTIE ZEN** ne saurait être tenue responsable des décisions administratives prises par le consulat ou l'ambassade.
- 3. En cas de modification des exigences consulaires après l'émission de l'AVI, **GARANTIE ZEN** ne pourra être tenue pour responsable.
- 4. Le Client est tenu informé que tout détournement de l'AVI à des fins frauduleuses peut entraîner des poursuites judiciaires.

Article 6 - Confidentialité et Protection des Données

- 1. Les données personnelles du Client et/ou du Garant sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- 2. Ces informations ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, sauf obligation légale ou demande expresse des autorités consulaires.
- 3. Le Client peut demander à tout moment la rectification ou la suppression de ses données en contactant **contact@garantiezen.com**.

Article 7 - Clauses de Résiliation et Conséquences

- 1. En cas de manquement grave aux obligations contractuelles, **GARANTIE ZEN** se réserve le droit de résilier ce contrat sans préavis ni remboursement des sommes perçues.
- 2. Le Client peut également demander la résiliation du contrat avant l'émission de l'AVI, mais les frais engagés resteront dus.
- 3. Tout abus ou tentative de fraude entraînera un signalement immédiat aux autorités compétentes.

Article 8 - Droit Applicable et Règlement des Litiges

- 1. Le présent contrat est soumis au droit français, belge et allemand.
- 2. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable dans un délai de 30 jours.
- 3. À défaut d'accord, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Paris.

Fait à Paris	le	/	/

L'étudiant Le dépositaire des fonds (si applicable) Pour GARANTIE ZEN
Signature : Signature : Signature :



61 Rue de Lyon Paris 75012 Numéro de siret : 929 429 132 00012 Email: contact@garantiezen.com Tél: +33 7 55 13 57 34